



Il faudra bien adopter une politique à l'égard de la Russie et de ses violations des droits de la personne dans le Nord. Que le Canada décide de proclamer bien haut les droits des peuples autochtones dans d'autres nations du Conseil de l'Arctique, ou de mettre une sourdine, notre façon actuelle et passée de traiter les Premières Nations sera certainement évoquée. En fait, le comportement du Canada à l'égard des droits des peuples autochtones est loin d'être sans reproche.

Pour le Canada, la question est doublement gênante. Premièrement, comme la Chine, la Russie est probablement un pays trop vaste et trop important pour que la pureté des questions de droits de la personne puisse dominer les relations. Deuxièmement, ce qui est encore plus important, toute prise de position de notre politique étrangère au sujet de la délicate question des droits collectifs des minorités, qu'il s'agisse des peuples autochtones ou des minorités ethniques ou linguistiques, aura des répercussions dans le programme politique intérieur.

Autrement dit : Quelles seront les réactions au Québec si Ottawa défend ailleurs le droit à l'autodétermination des minorités.

En un mot, l'élaboration d'une politique étrangère « circumpolaire » est une véritable chausse-trappe pour nous.

En effet, le Canada a peut-être beaucoup à offrir aux autres du fait de sa vaste expérience des revendications territoriales, des règlements de traités et même de la création de nouveaux types d'entités infranationales – le Nunavut, par exemple – mais c'est une expérience qui est peut-être sans signification pour la Russie et qui ne sera pas nécessairement bien accueillie par elle.

Autre problème étroitement apparenté, la promotion de structures démocratiques est une des claires priorités du Canada. L'existence de cette priorité a déjà contribué à compromettre nos relations

avec certains pays d'Amérique latine, et il semble certain que la même chose se passera avec la Russie dans le contexte d'une politique circumpolaire.

Pouvons-nous nous permettre de jouer sur autant de tableaux?

Si l'appartenance à des organisations est le critère, l'engagement du Canada à l'égard des forums multilatéraux est sans égal. Il est membre de l'APEC (Coopération économique Asie-Pacifique), l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain), de l'OTAN, du Commonwealth, de la Francophonie, de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), de l'ONU (Nations unies), de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) et la liste n'est pas close.

Si ce n'était pas suffisant, le gouvernement actuel s'est fixé comme autres priorités deux hémisphères de plus, les Amériques et l'Asie-Pacifique. Après une longue valse-hésitation, de crainte de brouiller nos relations avec Washington, nous sommes devenus membres de l'OEA (Organisation des États américains). Et ce printemps, nous poursuivons une vigoureuse campagne diplomatique pour conserver pendant deux ans de plus un siège au Conseil de sécurité des Nations Unies.

Tous ces engagements, ces nouveaux intérêts, ces nouvelles priorités, sans même parler de l'ouverture de nouvelles ambassades dans la pléthore d'États qui n'existaient même pas il y a dix ans, doivent être considérés dans le contexte de fortes coupures budgétaires dans le domaine des affaires étrangères et d'une réduction encore plus marquée de l'aide du Canada aux sociétés en développement.

Comment s'articulerait alors le volet « circumpolaire » dans l'ensemble de notre politique étrangère. Ses partisans disposent-ils des armes suffisantes – en